



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Pégyu Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-05-204 / AUTORISATION PAIEMENT QUOTTE PART AU SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVIL DU QUÉBEC (SIUCQ)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère a adopté en séance ordinaire du 6 novembre 2023 par résolution 674-2023 le budget de sa participation à la Régie Intermunicipale de Sécurité de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QU'UNE correspondance émanant de la présidence du Service d'intervention d'Urgence Civil du Québec (SIUCQ), MRC d'Arthabaska;

Sur proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Valère autorise le paiement de la quote-part annuelle d'un montant de **1,422.55\$**.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **8 mai 2024**.

Signé

Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier